

Bordereau de signature

ARR2017_0162



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/10/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/10/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-05)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2017_ 0162

ARRETÉ

OBJET: VISITE DE RECEPTION D'UN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES VALIDES, ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DE TYPE PJH 5 EME CATEGORIE, SIS 2 ALLEE JEAN-PAUL SARTRE A NOISIEL (77186)

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.111-8-3, R.123-1 à R.123-55, et articles R.152-4 et R.152-5,
VU l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation et modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
VU la visite de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité effectuée le 25 août 2017 concernant la réception des travaux référencés AT 077.337.15.00004, englobant une autorisation de travaux référencée AT 077.337.15.00008 de l'établissement : FOYER DE VIE « LES AMIS DE GERMENOY » sis 2 allée Jean-Paul Sartre à NOISIEL,
VU la convocation de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité à la Sous Préfecture de Torcy en date du 06 septembre 2017,
VU le procès verbal n°2017.18, affaire n°12, du 06 septembre 2017 de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité, qui a émis un **avis favorable** à la réception des travaux référencés AT 077.337.15.00004, englobant une autorisation de travaux référencée AT 077.337.15.00008 concernant :

**ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES VALIDES
FOYER DE VIE « LES AMIS DE GERMENOY »
2, ALLEE JEAN-PAUL SARTRE
(77186) NOISIEL**

Classement de type (S) : PJH 5^{ème} catégorie

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association « les Amis de Germenoy » est autorisée à ouvrir définitivement, à compter du lundi 18 septembre 2017, le foyer d'hébergement pour personnes handicapées valides, établissement recevant du public de type PJH de 5^{ème} catégorie, sis 2 allée Jean Paul Sartre à Noisiel (77186) sous réserve de la réalisation des prescriptions décrites dans l'article suivant .

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2017_- **0162**
Portant sur l'ouverture définitive d'un établissement recevant du public, établissement d'hébergement pour personnes handicapées valides Foyer de vie « Les Amis de Germenoy » sis 2 allée Jean-Paul Sartre à NOISIEL (77186)

ARTICLE 2 : Les prescriptions indiquées dans le procès verbal n°2017.18, affaire n°12, dossier n°E33700145.000 du 06 septembre 2017 de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité ci-joint devront être réalisées dans un **déla** de **6 mois**, à compter de la réception de la présente, les justificatifs correspondants devant être transmis aux Services Techniques de la Mairie de Noisiel avant expiration dudit délai.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. ou Mme le/la Responsable de l'établissement,
- M. le Sous-préfet de Seine-et-Marne,
- M. le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne de CHESSY,
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires,
- M le Directeur de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne,
- Le Service Information,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 SEP. 2017

Le Maire,

D. Vachez

Daniel VACHEZ



P.J. :

- procès verbal n° 2017.18 du 06 septembre 2017 de la commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité

Transmis au représentant de l'Etat le	05 OCT. 2017
Affiché le	05 OCT. 2017
Notifié le	
Publié le	05 OCT. 2017

2/2

